

Tous les documents (fiches techniques A et B + dossier projet d'accueil) doivent être envoyés de préférence en recommandé avec accusé de réception au dépendu à l'adresse du SIEC le plus tard le :
Mardi 10 mars 2020 dernier (date cachet de la poste faisant foi).
SIEC - CEE
7 Rue Ernest Renan
94769 Reims Cedex

Merci d'indiquer votre adresse postale au dos de l'enveloppe.

EP1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT - FICHES TECHNIQUES A ET B

Fiche technique A - Réaliser avec l'enfant des activités.
Fiche technique B - Accompagner le développement des découvertes et des apprentissages.
• Les 2 fiches techniques (fiche A- Réalisation des soins de qualité et fiche B- Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages) doivent être reliées à part de votre dossier.
• Elles doivent être au format de documents imprimés et l'ordre respecté ci-dessus.
• Les candidats(e) doivent à conserver un tiré à part exemplaire et à l'apposer le jour de l'épreuve.

Consignes et conseils de présentation de vos fiches :
✓ Chaque fiche ne doit pas excéder un recto-verso.
✓ Chaque fiche doit représenter un thème de manière en lien avec le site de la Maison des Examens, à l'adresse suivante : <https://siec.education.fr/index.php?ID=DUMPF&T=F&F...>

EP2 - EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL - DOSSIER PROJET REEL D'ACCUEIL

Le dossier doit être envoyé au SIEC le plus tard le :
• L'adresse est indiquée ci-dessus.
• Les candidats(e) doivent à conserver un tiré à part exemplaire et à l'apposer le jour de l'épreuve.

Consignes et conseils de présentation de votre dossier :
✓ Le dossier doit être envoyé en 2 pages.
✓ Le dossier doit être au format de documents imprimés et l'ordre respecté ci-dessus.
✓ Le dossier doit être envoyé en 2 pages.
✓ Le dossier doit être envoyé en 2 pages.

Les candidats(e) doivent envoyer leur dossier au SIEC le plus tard le :
Mardi 10 mars 2020 dernier (date cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION : Tous les documents doivent être envoyés au SIEC le plus tard le :
Mardi 10 mars 2020 dernier (date cachet de la poste faisant foi).
• Non-régulation de l'ensemble des documents demandés (fiches techniques A et B + dossier EP1 ou dossier EP2) le jour de l'inscription sans faute (date cachet de la poste faisant foi).
• Envoi des documents après le 03 mars 2020, cachet de la poste faisant foi.
• Absence de l'une ou de l'autre des fiches techniques pour l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant.
• Absence du dossier EP2 - Uniquement pour les candidats ayant choisi l'inscription option "Accompagnant Éducatif Petite Enfance".

INFORMATION ET PREPARATION, EPREUVES

Examen assistants maternels - Note aux candidats - Session 2020

1 DOCUMENT

- Publié le
12 février 2020

Pour être autorisé(e) à passer les épreuves de l'examen d'assistants maternels, vous devez impérativement envoyer les pièces indiquées dans le document ci-dessous pour le 3 mars 2020 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.



Examen_Assistants_Maternels_Session_2020.pdf
(PDF, 175Ko)

📄 **TÉLÉCHARGER** ([HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?ID=DUMPF&T=F&F...](https://siec.education.fr/index.php?ID=DUMPF&T=F&F...))